

**Ville de MARCKOLSHEIM**  
**Projet de restructuration et extension de l'école Jules Ferry**  
**AVIS DE CONCOURS d'architecture et d'ingénierie**

**POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

**NOM ET ADRESSE :**

Ville de MARCKOLSHEIM  
26 rue du Maréchal Foch – 67390 Marckolsheim  
Tél : 03 88 58 62 20  
Courriel : [mairie@marckolsheim.fr](mailto:mairie@marckolsheim.fr)  
Profil d'acheteur : <http://www.e-marchespublics.com>

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :  
<http://www.e-marchespublics.com>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Le point de contact susmentionné et ADAUHR-ATD Alsace, Florence BISI, Tél. : 03 89 30 13 30.  
Courriel : [f.bisi@adauhr.fr](mailto:f.bisi@adauhr.fr)

**Les demandes de participation doivent être envoyés :**

par voie électronique via : <http://www.e-marchespublics.com>

**OBJET**

---

**Intitulé :**

Concours restreint sur "esquisse" pour la restructuration et extension de l'école Jules Ferry.

Le projet porte sur la restructuration et l'extension de l'école élémentaire Jules Ferry, la construction d'une chaufferie collective et la refonte fonctionnelle et paysagère de la parcelle (Cf règlement de la consultation).

**Description des prestations :**

**La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de bâtiment est estimée à 3 590 000,00 € HT (valeur janvier 2022).**

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

---

**Condition de participation - Critères de sélection des participants :**

Conformément au règlement de la consultation : Pour le 1er tour, outre la conformité des pièces du dossier de candidature, l'examen des points suivants par ordre décroissant d'importance : références professionnelles du groupement dans le domaine de la consultation - moyens humains et matériels - compétences du groupement.

**Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession déterminée : oui.

Les équipes mises en concurrence seront constituées d'un groupement composé : d'un ou de plusieurs architectes d'un ou de plusieurs cotraitants. Les spécialités suivantes devront être assurées par le groupement :

- **Obligatoire** : Architecture, Structure, Fluides, Performance environnementale, Économie de la construction, Paysagisme.
- **Facultative** : Acoustique, électricité...

**PROCÉDURE**

---

**DESCRIPTION**

**Type de concours :**

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

**Critères d'évaluation des projets :**

Pour le 2ème tour, l'examen des esquisses produites par les 3 concurrents retenus lors du 1er tour portera sur les points suivants par ordre décroissant d'importance : Les performances fonctionnelles (Le respect du programme technique détaillé, la conception et l'organisation fonctionnelle des locaux) - la performance financière (L'économie générale de l'opération, le coût global, la capacité d'optimisation de l'enveloppe financière) - La qualité architecturale et technique du projet - Les performances en matière de protection de l'environnement et de réduction des coûts énergétiques - Le calendrier de l'opération et le planning des travaux.

## **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**Date limite de réception des demandes de participation : vendredi 8 avril 2022 à 10 heures**

**Langue pouvant être utilisée dans le projet ou la demande de participation : Français**

## **RÉCOMPENSES ET JURY**

### **Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : Des primes seront allouées aux candidats par le pouvoir adjudicateur conformément aux propositions du jury. Seuls les candidats ayant remis des prestations conformes au règlement et au programme du concours bénéficieront d'une prime forfaitaire de **16 000,00 € HT** soit 19 200,00 € TTC.

**Détail des paiements à verser à tous les participants :** 1 prime par candidat retenu pour le 2ème tour Cette indemnité viendra en déduction des honoraires dus pour la maîtrise d'œuvre du projet au titre des études.

### **Contrats faisant suite au concours :**

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaires(s) des marchés de de services faisant suite au concours : Oui.

### **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : non.

### **Noms des membres du jury sélectionnés :**

Cf règlement de la consultation

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

---

### **PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

#### **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix BP 51038

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

**DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** Le présent avis a été envoyé au JOUE, au BOAMP et DNA le 28 février 2022.